

Informations municipales

N° 242

RÉUNION DU JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 25 mars en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Pierre-Yves DUPUY, Mme Alexandra GAUDET et M Lionel DELAHOUCHE.

Excusée ayant donné procuration : M Gaël GLOTIN à Madame Hélène DENIEAULT

Secrétaire de séance : Mme Alexandra GAUDET

oooooooooooo

• Approbation du compte-rendu du 18/02/2016 :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

• Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 :

Chaque Conseiller a pris connaissance des tableaux comportant les résultats en recettes et en dépenses du budget de l'année 2015.

Le Maire présente le Compte Administratif 2015 et précise qu'il est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Bernard DEMICHEL, doyen d'âge, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 présenté par le Maire, ainsi que le Compte de Gestion de la Trésorerie Principale de Chartres Banlieue, lesquels se résument comme suit :

Exercice 2015 :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	59 612,71 €	45 585,84 €	-14 026,87 €
Fonctionnement	194 892,05 €	220 525,07 €	25 633,02 €
TOTAUX	254 504,76 €	266 110,91 €	11 606,15 €

Résultat de clôture 2015 :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	10 417,05 €		- 14 026,87 €	- 3 609,82 €
Fonctionnement	23 632,30 €	-	25 633,02 €	49 265,32 €
TOTAUX	34 049,35 €	-	11 606,15 €	45 655,50 €

• Vote des reprises anticipées des résultats 2015 :

Ayant repris la présidence, le Maire présente au Conseil Municipal les reprises anticipées, certifiées exactes par la Trésorerie Principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation des résultats comme suit :

- Article 001 (dépense) : résultat d'investissement reporté 3 609,82 €
- Article 1068 (recette) : excédent de fonctionnement reporté 0,00 €
- Article 002 (recette) : résultat de fonctionnement reporté 49 265,32 €

• Fixation des taux d'imposition 2016 :

Chaque Conseiller a pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, reprenant les bases prévisionnelles des taxes locales pour l'année 2016.

Après avis de la commission finances, en date du 22 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016, malgré la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de la participation de la commune pour le syndicat scolaire.
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14,50 %
 - Taxe foncière bâti 15,50 %
 - Taxe foncière non bâti 33,00 %

• Vote du Budget Primitif 2016 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2016, qui a été étudié avec la commission des finances le 22 mars 2016, à savoir :

BUDGET COMMUNE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement *	242 135,32 €	242 135,32 €
Section d'Investissement *	50 770,00 €	50 770,00 €

(*) Budget voté au chapitre

Les investissements prévus au budget 2016 sont :

- Le changement de l'ordinateur de la mairie Chapitre 21 - article 2183 1 700,00 €
- Le changement des poteaux et des filets du terrain de sport Chapitre 21 - article 2128 11 200,00 €
- L'embellissement de la Commune Chapitre 21 - article 2181 4 000,00 €
- Le rachat du matériel communal volé Chapitre 21 - article 2158 2 800,00 €

Soit un total des investissements de 19 700,00 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2016, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 242 135,32 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 50 770,00 €

- **Redevances d'occupation du domaine public** :

L'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications et par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité donne lieu à redevances.

Les décrets des 26 mars 2002 et 27 décembre 2005 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public communal fixent ces modalités.

Les redevances doivent être fixées au début de chaque année par le Conseil Municipal, leur montant est assis sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères aériennes et souterraines et autres installations).

En application de ce qui précède, le Maire propose au Conseil Municipal le montant des redevances calculées, à savoir :

- Pour les lignes électriques : 197 €
- Pour les opérateurs de télécommunications : 269 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs proposés et charge le Maire d'engager le recouvrement de ces redevances auprès des entreprises concernées.

- **Réserve parlementaire** :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'embellissement de la commune.

Madame le Maire informe qu'il est possible de demander une aide financière au titre de la réserve parlementaire et propose donc au Conseil Municipal de solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2016.

- **Remembrement** :

Quelques communes environnantes, sont actuellement parties en remembrement, d'autres souhaitent y participer comme la commune de Fresnay-le-Gilmert. Challet ayant des terres agricoles concernées par ce remembrement, Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire la Commune dans ce projet, sachant que cette décision sera sans objet si les agriculteurs consultés s'y opposent.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

Syndicat de Fresnay :

Afin d'équilibrer le budget du Syndicat de Fresnay, la participation des communes pour l'année 2016 passe de 800 € à 1 000 €.

SIRPEC :

Vote du budget primitif 2016 (à noter que la participation de la commune a augmenté d'environ 6 000 €)

QUESTIONS DIVERSES

Fête des voisins :

La fête des voisins aura lieu le dimanche 29 mai 2016.

Concours des maisons fleuries :

Le règlement et les inscriptions pour le concours des maisons fleuries à Challet ont été distribués au mois de mars dans toutes les boîtes aux lettres, ils sont également disponibles sur le site internet de la commune : www.mairie-challet.fr.

Inscrivez-vous et soyez acteurs de l'embellissement de notre commune !

Travaux du château d'eau :

Les travaux se sont terminés fin mars. La pression de l'eau est redescendue en étant toutefois un peu plus élevée qu'avant.

Travaux de voirie :

Les travaux de voirie réalisés par le Conseil Départemental, prévus début avril, sont repoussés au début du mois de juillet. Ils consistent à la pose d'un enrobé à froid sur une portion de la rue de la République (de l'arsenal au stop), vers la RN 154, et en direction de Saint-Germain-La-Gâtine.

Poteaux et filets du terrain de sport :

L'enlèvement des poteaux et des filets sera réalisé par l'équipe municipale, la dernière semaine d'avril. Leur remplacement est prévu la semaine 19, du 9 au 13 mai, par la Société SPS Filets

RN 154 :

Dans le cadre de la concertation inter-services, préalable à l'enquête publique, la DREAL Centre Val-de-Loire, maître d'ouvrage du projet d'aménagement des RN 154 et RN 12, par mise en concession autoroutière, a transmis un exemplaire du dossier d'enquête publique sous forme d'une clé USB. Après consultation de celle-ci, les collectivités doivent transmettre leurs avis.

Sachant qu'aucun changement n'a eu lieu au niveau du tracé sur Challet, Madame Le Maire propose d'inscrire les mêmes observations que précédemment, à savoir :

- Conserver l'entrée et sortie de Challet
- Avoir une garantie sur la qualité des voies de substitution obligatoires et sur les aménagements prévus face aux nuisances sonores et de l'impact environnemental.

TOUR DE TABLE

- Un conseiller propose de se rapprocher des services de Chartres Métropole pour une commande groupée de défibrillateur.
- Une demande d'installation de miroir est demandée dans la rue du Levant au niveau du virage dangereux.

Fin de séance : 22 heures 35